

Chamarande, le 17 juin 2021

Madame, Monsieur,

Votre enfant est scolarisé(e) à la prochaine rentrée scolaire 2021-2022 au sein du regroupement pédagogique de Chamarande – Torfou.

Pour bénéficier d'une carte de transport, vous avez deux possibilités à effectuer **avant le 15 août 2021** :

1/ soit faire les démarches en ligne, en vous créant un compte sur :

<https://www.iledefrance-mobilites.fr/le-reseau/services-de-mobilite/transports-scolaires/circuits-scolaires-speciaux>

2/ soit vous adresser le formulaire, **en Mairie de Chamarande**, un exemplaire est disponible auprès de votre mairie ou sur le site au même lien que ci-dessus.

Ce transport est pris en charge en totalité par les communes de Chamarande et Torfou, mais il faut savoir que ce dispositif a un coût non négligeable de 128 € par élève pour les collectivités. **Merci de n'en faire la demande que si l'enfant va réellement utiliser le service proposé.**

Pour toute question, vous pouvez nous contacter par mail : mairie@chamarande.fr

En souhaitant à votre enfant une excellente année scolaire, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos salutations distinguées.

Le Maire de Chamarande,

Patrick de LUCA